

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SEANCE DU 12 MARS 2024

Le 12 mars 2024 à 19h00, le Conseil d'Administration du C.C.A.S. de Lesparre-Médoc, légalement convoqué, s'est assemblé en Mairie, sous la Présidence de Monsieur Bernard GUIRAUD.

PRÉSENTS : M. GUIRAUD, MME GARRIGOU, MME BOURSEAU, MME LANNELUC, MME MEYER, MME BAHOUAGNE, MME NEOLIER, M. ROBERT, M. BIDOUZE, M. LE BREDONCHEL, Administrateurs formant la majorité des membres en exercice, lesquels se trouvent au nombre de quinze.

ABSENTE REPRESENTÉE : MME BASQUE, qui a donné procuration à MME GARRIGOU,

ABSENTS : MME ROHEL, M. HIRTZ, MME BOUDEAU, MME SANS.

M. LE BREDONCHEL est désigné en qualité de secrétaire de séance, conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivité Territoriales.

★★★★★★

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 15

NOMBRE DE MEMBRES PRESENTS : 10

NOMBRE DE SUFFRAGES EXPRIMES : 11

DATE DE LA CONVOCATION : 29 février 2024

DATE DE L'AFFICHAGE : 18 mars 2024

★★★★★★

RAPPORTEUR : M Bernard GUIRAUD

N° 007-24- OBJET : Élection d'un président de séance

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, lors de la réunion où le compte administratif du président est débattu, le Conseil d'Administration doit élire un président de séance.

Le Président du CCAS peut assister à la discussion mais doit se retirer au moment du vote.

↳ Il est demandé au Conseil d'Administration de bien vouloir procéder à l'élection d'un président de séance pour l'examen et le vote du compte administratif 2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration,

DECIDE A L'UNANIMITE

↳ **De nommer** Madame Murielle GARRIGOU, en qualité de Présidente de séance, pour l'examen et le vote du compte administratif 2023.

A Lesparre-Médoc, le 13 mars 2024

**Pour copie conforme,
Le Président du CCAS,**



Bernard GUIRAUD